

**Assemblée générale**

Distr. limitée
30 octobre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session**Deuxième Commission**

Point 93 e) de l'ordre du jour

**Développement durable et coopération économique internationale :
mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90
en faveur des pays les moins avancés****Indonésie* : projet de résolution****Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90
en faveur des pays les moins avancés**

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 52/187 du 18 décembre 1997, dans laquelle elle a décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à un niveau élevé en 2001,

1. *Accueille avec satisfaction et accepte* la généreuse offre de l'Union européenne d'accueillir la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés pendant le premier semestre de 2001;

2. *Nomme* le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement Secrétaire général de la Conférence, et le prie d'entreprendre tous les préparatifs nécessaires à la tenue de la Conférence;

3. *Décide* de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés pendant le premier semestre de 2001, pour une durée de sept jours, en un lieu et à une date à déterminer par le Secrétaire général de la Conférence en consultation avec l'Union européenne;

4. *Prie* le Secrétaire général de la Conférence d'organiser le comité préparatoire intergouvernemental (en deux parties) et les trois réunions préparatoires au niveau des experts mentionnés au paragraphe 1 b) de la résolution 52/187 de l'Assemblée générale;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

5. *Prie également* le Secrétaire général de la Conférence d'organiser pendant la Conférence, en consultation avec les États Membres et en coopération avec les organes et organismes compétents, des tables rondes portant sur des secteurs et des thèmes bien précis ou, au besoin, sur certains pays, afin de contribuer aux travaux de la Conférence;

6. *Invite* le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale à établir des liens entre les futures tables rondes et réunions des groupes consultatifs et les préparatifs de la Conférence, et de veiller à ce qu'elles apportent des contributions concrètes à la Conférence;

7. *Prie* l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, en sa qualité de Coordonnateur du Groupe des Nations Unies pour le développement, de veiller à ce que les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays dans les pays les moins avancés participent pleinement aux préparatifs de la Conférence;

8. *Prie* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de convoquer, en consultation avec le Secrétaire général de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, une réunion interinstitutions en vue de garantir la mobilisation et la coordination totales de tous les organes, organismes et organisations concernés du système des Nations Unies, ainsi que d'autres institutions intéressées, au titre des préparatifs et du suivi de la Conférence;

9. *Invite* le Secrétaire général de la Conférence à prendre des dispositions, en consultation avec les États Membres, pour faciliter la participation de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales et le secteur privé, aux préparatifs et à la Conférence;

10. *Décide* de financer la participation de deux représentants gouvernementaux de chacun des pays les moins avancés, aux travaux tant des réunions du comité préparatoire intergouvernemental qu'à ceux de la Conférence proprement dite, au moyen de ressources extrabudgétaires et, si celles-ci se révélaient insuffisantes, d'envisager toutes les autres possibilités;

11. *Prie* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires, avec l'aide des organes et organismes concernés des Nations Unies, notamment le Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation, afin d'intensifier leurs activités d'information et les autres initiatives apparentées visant à faire mieux connaître la Conférence, ses objectifs et son importance;

12. *Prie* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de lui présenter, à sa cinquante-quatrième session, un rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.